



CONTRAT DE PENSION 2023

Dr Vétérinaire Pierre Valette – Haras d'Aubigny – tel : 06.37.88.84.36 – pvalettevet@gmail.com
Dr Vétérinaire Benoit Vince – Haras d'Aubigny – tel : 06.19.47.51.09 – bvincevet@gmail.com
Centre d'insémination – 163, Route des Chambons Lieux dit Sourcieux – 42600 Chalais le Comtal
Jumenterie – Route de Boisset – 42450 Sury le Comtal

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Propriétaire : Nom : Tel : Mail :

Adresse : Code Postal :
Ville :

Cheval : Nom : Race : Robe :

N° SIRE : Sexe : Suitée : Oui Non

TARIFS (hors TVA)

PENSION :

Jument non suitée / jour Paddock	12€ HT
Jument non suitée / jour Boxe	15€ HT
Jument suitée / jour	16,5€ HT
Ponette / jour Paddock	10€ HT
Ponette non suitée / jour Boxe	13€ HT
Ponette suitée / jour	12€ HT

Conditions d'admission des chevaux en pension

Conditions de séjour :

Les chevaux pris en charge sont hébergés en box ou en pâture en fonction des disponibilités dans les meilleures conditions possibles. Les Drs Pierre Valette et Benoit Vince (ou leurs représentants) se réserve le droit de sortir ou non les chevaux, de les intégrer dans un groupe, de les transporter si cela s'avère nécessaire et, afin de respecter l'environnement sanitaire, de les vermifuger et de les vacciner ; de même, il fera appel à un maréchal ferrant en cas de besoin sans en référer au propriétaire ; tout le frais restant à la charge du propriétaire. Le propriétaire qui ne désire absolument pas que sa jument soit lâchée (en carrière ou en pâture) doit en aviser le Centre dès son arrivée. Le propriétaire signalera tout problème particulier dont il a connaissance concernant la santé et la manipulation de son cheval. Le Haras d'Aubigny décline toute responsabilité en ce qui concerne tout accident et maladie pouvant survenir au cheval pendant son séjour, y compris lors de l'embarquement et le débarquement. En cas d'accident ou maladie, le propriétaire du cheval concerné autorise le Vétérinaire habituel de l'élevage à pratiquer les examens et soins imposés par l'urgence ; le Haras d'Aubigny s'engage à prévenir le propriétaire dans les plus brefs délais ; les frais vétérinaires seront à la charge du propriétaire.

Risques inhérents lors de pension de chevaux :

Il existe des risques de gardiennage, de contention, de contagion, lors des transports, lors de la mise au pré, lors des manipulations en général.

Consentement éclairé du propriétaire :

Je soussigné, M, propriétaire ou gardien du cheval, actuellement en pension chez le Dr Pierre Valette et le Dr Benoit Vince reconnaît avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris et accepté les conditions d'admission des chevaux en pension et bien connaître les installations et les agréer dans l'état dans lequel elles se trouvent. Je m'engage à régler les frais engagés auprès du Dr Pierre Valette.

Fait à

Le/...../.....

Lu et approuvé – Signature du propriétaire ou du représentant autorisé



CONTRAT DE PENSION 2023

Dr Vétérinaire Pierre Valette – Haras d'Aubigny – tel : 06.37.88.84.36 – pvalettevet@gmail.com
Dr Vétérinaire Benoit Vince – Haras d'Aubigny – tel : 06.19.47.51.09 – bvincevet@gmail.com
Centre d'insémination – 163, Route des Chambons Lieux dit Sourcieux – 42600 Chalain le Comtal
Jumenterie – Route de Boisset – 42450 Sury le Comtal

FICHE ENTRÉE

Nom du cheval :

Litière :

Paille

Sortie :

paddock

pré

en troupeau

sociable

non sociable

Commentaires:

.....

Régime alimentaire habituel:

Granulés + foin (Nombre de Litres de granules / jour :.....)

Foin uniquement

A l'herbe

Autre:

Nom et date du dernier vermifuge:

Si nécessaire le cheval peut-elle être :

Ferré

Deferré

Parré

Commentaires.....

Date prévue de sortie:

Fin de la chaleur

DG 14

DG 30

DG45

Date convenue :/...../.....

Autre :